



LE MOT DE LA REDACTION

Voici un numéro complet,
riche et dense!

Beaucoup d'articles qui
montrent l'effervescence de
l'actualité de la psychologie,
magnifiquement reprise dans
l'édito.

Un choix volontaire d'un
numéro plus long que
d'habitude avant la pause de
l'été.

Merci à tous pour vos contribu-
tions et vos réactions.

Nous nous retrouvons en
septembre avec une nouvelle
version de Fédérer pour encore
mieux vous informer des
événements de la psychologie et
de la fédération.

Toute la rédaction vous souhaite
un été ensoleillé et de
magnifiques vacances.

A bientôt!

M. Dupont
Pour le comité de rédaction

**Retrouvez le sommaire
page 2**

FFPP
71 avenue Édouard Vaillant
92774 Boulogne Billancourt cedex
Siret 448 221 804 000 33 APE 9499 Z
Inscription formateur n° 11 75 38 152 75
tél. 01 55 20 54 29 fax 01 43 47 20 75
Permanence mardi et jeudi après-midi
www.psychologues-psychologie.net
siege@ffpp.net

Chaud sera l'été

Dernier numéro de Fédérer avant une période estivale que l'on aimerait ensoleillée et calme. Vœux pieux à coup sûr pour le second adjectif quand on examine les dossiers en cours, particulièrement dans le champ de la santé. Reprenons les plus importants ensemble en soulignant les dynamiques qu'ils ont par ailleurs suscitées.

Commençons par le titre de psychothérapeute : il a beaucoup occupé, souvent divisé et finalement peut-être rassemblé les psychologues au fil des années. Le niveau master en psychologie clinique et psychopathologie est exigé et reconnu pour ce titre, ce qui conforte la place des psychologues, résultat qui n'est pas le fruit du hasard mais l'expression de la détermination des principales organisations de psychologues d'avoir voulu avancer ensemble, malgré quelques couacs négligeables au regard de l'importance du dossier.

Poursuivons par la suppression de la fonction psychothérapie dans la fiche métier de la FPH. L'application du décret 22 septies (ex article 52) et la place reconnue aux psychologues pour l'exercice de la psychothérapie devrait permettre de la rétablir rapidement. Là encore, la prise en compte collective de cette exigence et un discours unifié sur ce thème contribuent grandement à la force de nos démarches.

Rappelons enfin que la perspective d'une loi en santé mentale et les propositions de la FFPP à la commission Couty sont pour le moment en stand by, mais attendons-nous au lancement d'un nouveau chantier dans les mois à venir. Il faudra être présent pour essayer de porter d'une seule voix, et à partir des compétences de chacun, la prise en compte des psychologues dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie. Là encore la FFPP continuera sa mission fédérative et sa prise en compte des identités plurielles.

Si le front de la santé est particulièrement mobilisé, cette année a été marquée par une dimension fédératrice sur plusieurs autres dossiers majeurs. Nous nous limiterons à trois exemples.

Dans le champ de l'éducation avec la certification Europsy menée par le Cofradec en France, qui doit être et qui sera accompagnée de débats mais aussi de résultats féconds pour la discipline et la profession dans les mois et années à venir en s'attachant à préserver l'originalité des approches françaises.

La représentation de la France dans les instances internationales s'affirme grâce à la sérénité de relations retrouvée entre SFP et FFPP : chacun semble avoir compris qu'il était vain de défendre son territoire à l'heure de l'Europe et d'une mondialisation sans état d'âme.

Terminons sur le constat de relations inter organisationnelles consolidées et élargies par une réflexion et des ambitions communes concernant la réglementation du Code de déontologie.

Chacun de ces projets donnera lieu à développement dans Fédérer à l'automne prochain, mais observons que la vigueur idéologique des débats structurels s'estompe au profit de l'action. Une belle illustration est à attendre des manifestations scientifiques en préparation très active pour 2009-2010 : Colloque « violence », Conférence de consensus, Entretiens de la psychologie, sont chacun le témoignage d'une psychologie scientifique engagée.

Merci à vous tous de nous donner la force de poursuivre cette inscription identitaire et sociétale de la discipline et de la profession et de développer ce projet unitaire par un travail actif de collaboration.

Un bel été à tous.

B. Guinot et B. Schneider

Editorial : Chaud sera l'été, <i>B. Guinot et B. Schneider</i>	p.1
L'activité des régions : Centre et Guadeloupe	p.2
Le coin des brèves	p.3
Le coin des communiqués	p.3-4
Loi HSPT : La suppression de la dimension psychologique : une consternante régression, <i>B. Guinot et B. Schneider, M. Le Garff, C. Ballouard, M. Dupont, A. Gayral, M.-J. Robineau, M. Villamaux</i>	p.4-6
Dernière minute : titre de psychothérapeute, <i>B. Guinot</i>	p.6
Ethique et déontologie : Des questions qui font débat ..., <i>C. Wieder</i>	p.6-7
Usurpation du titre de psychologue et faux serment devant la cour d'appel , <i>C. Ballouard</i>	p.7-8
Appel à contribution et réflexions : la psychologie dans le système éducatif , <i>J. Garry</i>	p.8
NEPES : Compte-rendu - Bruxelles, mars 2009	p.9
Psychologues territoriaux : Enquête nationale du SNP sur la situation des psychologues territoriaux, <i>B. Schneider</i>	p.10
Agenda	p.10
Tarifs, cotisations, revue de presse	p.11
Formations	p.12-13
Colloques :	p.14-17
La FFPP	p.18

Quelques mots sur l'Assemblée Générale FFPP Centre

Nous avons tenu notre Assemblée Générale le 16 mai 2009 au cours de laquelle nous avons voté le compte-rendu de la dernière AG, le bilan d'activité et le bilan financier. Cette rencontre a été l'occasion pour de nouveaux membres d'adhérer à la Fédération Centre, mais elle a aussi été l'occasion d'élire le nouveau bureau. Suite au départ de Daniel Le Garff, notre président, et au retrait de Mary-Eve Laugerat de son poste de secrétaire, nous avons ouvert le bureau à de nouvelles candidatures. Ainsi, nous comptons quatre nouvelles personnes dans le bureau et des remaniements de statuts.

Ce bureau est donc composé de :

Melle Véronique Griffiths - Présidente
 Mr Gérard Gautherot - Vice président
 Melle Aurélie Menin - Trésorière
 Mme Sylvie Touil - Trésorière adjointe
 Melle Harmony Julien - Secrétaire
 Melle Hélène Parnet - Secrétaire adjointe
 Melle Mary-Eve Laugerat - Membre active
 Mme Florence Defossez - Membre active
 Mme Claire Régnier - Membre active



Nous avons également le plaisir d'avoir le soutien d'autres membres, qui ne peuvent pas forcément s'investir dans le bureau mais qui souhaitent soutenir nos projets et notre mouvement tant sur le plan National que Régional. Ce dernier point est d'ailleurs un aspect important pour nous, car il est à noter que nous sommes une région comprenant six départements. Cette étendue géographique ne nous permet pas toujours de rassembler tout le monde, nos réunions et nos rencontres s'effectuant le plus souvent sur Orléans. Nous avons donc discuté de la création du rôle de "correspondant local", qui serait un moyen pour nous de diffuser les informations, les mouvements, les projets à une personne qui se ferait le relais auprès de nos collègues psychologues des autres départements. Deux ou trois personnes ont déjà répondu positivement à cette idée. C'est un projet novateur et qui mérite davantage de réflexion quant à son fonctionnement, mais qu'il nous semblait intéressant de vous faire part dans ce dernier numéro de l'année.

Nous terminons donc cette année remplie de projets, d'idées et avec le soutien de nouvelles personnes qui nous ont fait part de leur motivation à s'investir dans la Fédération, ce qui est tout à fait positif quant au sens que nous souhaitons mettre autour de notre profession de psychologue, si intéressante, riche et complexe. Bonnes vacances à tous et à très vite dans le Fédérer et les différentes rencontres de l'année à venir.

H. Parnet
 pour la Fédération de la Région Centre

Depuis le 27 juin, la Coordination Régionale de **Guadeloupe** dispose d'un nouveau bureau.

Ainsi pour l'année 2009-2010, le bureau est composé de :

Elsa NIÇOISE-THÉOBALD, Présidente
 Linda PIERRE-JUSTIN, Secrétaire
 Fabienne INAMO, Trésorière
 Timothy MONTOUTE, Membre actif



Le coin des brèves

L'office parlementaire d'évaluation des politiques de santé vient de publier un rapport sur la prise en charge psychiatrique en France, sous la responsabilité de M. Alain MILON, Sénateur.

L'occurrence **psychologue** y est développée **42 fois**. Un chapitre leur est spécialement destiné (2.2.3). On retrouvera des thèmes déjà développés dans le rapport Couty nous concernant mais également la psychiatrie et la santé mentale d'une manière générale. Un développement et une analyse plus conséquente de ce rapport dans le prochain numéro de Fédérer.

Pour télécharger le rapport : <http://www.senat.fr/rap/r08-328/r08-3281.pdf>

Interview d'Édouard Couty dans le numéro 58 de la revue Pluriels (la lettre de la mission nationale d'appui en santé mentale).

Édouard Couty développe les conditions dans lesquelles cette mission lui a été confiée par Madame Bachelot, commente les recommandations du dossier et particulièrement celle qu'il considère comme la mission phare et qui concerne la redéfinition de l'ensemble du dispositif des prises en charge de la psychiatrie. Il prend acte de la mise en place de la mission interministérielle en santé mentale et revient plus précisément sur le groupement local de coopération qui avait été très critiqué lors de la sortie du rapport.

Il aborde également les coopérations sanitaires entre professionnels, la formation des nouveaux infirmiers psychiatriques formés à Bac + 5... au côté des psychologues formés avec « *le master avec des valences de psychologie clinique.* »

Ce numéro est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.mnasm.com/>

Attention ARNAQUE !!

Avis à tous les créateurs d'entreprise, restez vigilants !! Vous êtes noyés sous les papiers suite à l'ouverture de votre cabinet, vous ne savez plus où donner de la tête et malheureusement certaines personnes en profitent ! Vous risquez de recevoir un courrier de « Annuaire Telecom 118 » vous réclamant une somme de 263,12€. Cette offre commerciale apparaît sous forme de facture très officielle, comprenant même l'adresse de votre cabinet et votre numéro de SIRET. Plusieurs subtilités sont glissées dans cette « pseudo facture » mais la plus intéressante est écrite au verso en gris clair sur fond blanc : 2.3 « *Cette offre est facultative et non obligatoire* ». Bien entendu, ce n'est pas l'impression que l'on a en découvrant ce papier dans sa boîte aux lettres ! Alors ne cédez pas à la panique, ne confondez pas avec « les pages jaunes » internet qui sont gratuites et surtout NE PAYEZ PAS ! Bon démarrage à tous les créateurs d'entreprise.

F. Catard (psychologue clinicienne à Toulouse)



Fédération
Française des
Psychologues
et de Psychologie

vous souhaite un très bel été.
Rendez-vous en septembre!

Le coin des communiqués

Sécurité dans les écoles Stop à la violence, oui à la pensée

27.05.09

La réaction de notre ministre de l'Éducation sur les mesures à prendre pour éradiquer la violence à l'école à partir d'une « force mobile d'agents » ne fait qu'attiser celle des professionnels qui travaillent auprès des enfants.

Le travail des psychologues dans les établissements scolaires est une des réponses (parmi d'autres) aux difficultés rencontrées par les jeunes, les familles et les enseignants.

Les psychologues du secteur de l'éducation montrent tous les jours combien leurs actions coordonnées à d'autres mesures éducatives permettent de gérer les conflits et d'atténuer des souffrances sociales et psychologiques intenses.

Les réponses politiques si elles veulent être crédibles et constructives doivent s'appuyer sur les recherches et propositions de la communauté scientifique et professionnelle.

La FFPP propose de réfléchir sur la violence à partir de l'usage de la parole, du dialogue et d'un colloque non seulement prestigieux, mais utile à la gestion de conflits dans un établissement scolaire : « **Aux sources de la violence de l'enfance à l'adolescence** ». Il aura lieu les 8, 9 et 10 octobre 2009 au Palais de la mutualité. 32 conférences, 12 symposiums, 2 tables-rondes.

Renseignements : www.psy-colloque-2009.org

Contre la manipulation et l'influence, la formation et la déontologie des psychologues.

Le rapport de la MIVILUDES souligne une nouvelle fois, les risques liés aux dérives sectaires dans le champ de l'aide psychologique, du conseil et du développement des personnes.

Que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'entreprise et du travail social, on tend à réduire l'intervention, les suivis et les prises en charges des psychologues au seul diagnostic, jugé plus rapide et moins coûteux. Ces activités sont, par contre, de plus en plus assurées par des personnes qui interviennent sur le champ du psychisme sans être qualifiées pour le faire et sans être autorisées à faire usage du titre de psychologue.

Il est utile de rappeler :

- Que le psychologue tient ses compétences de connaissances théoriques scientifiques régulièrement mises à jour et acquises à l'université ;
- Que ces professionnels sont autorisés à faire usage du titre de psychologue au terme d'un cursus complet en psychologie (licence et Master II) conformément à la loi de 1985 ;
- Que leurs pratiques sont étayées sur une expertise professionnelle exigeante et que les dispositifs méthodologiques et interventions s'appuient sur des fondements théoriques soumis à la réflexion critique ;
- Qu'ils prennent en compte la préservation de la vie privée de la personne, le respect de son consentement libre et éclairé, la garantie du secret professionnel.

C'est en référence à ces fondements théoriques et méthodologiques que les psychologues exercent leurs différentes missions : conseil, évaluation, expertise, formation, psychothérapie, recherche.

En réduisant le nombre d'emplois publics de psychologues, en encourageant une polyvalence extrême de personnels non psychologues amenés à intervenir au-delà de leur champ de compétence, le gouvernement favorise le développement d'offices de « coaching » de tous ordres et la mise en place de formations ou d'activités psychothérapeutiques ne présentant pas les garanties scientifiques et déontologiques. Il prend ainsi la responsabilité de graves dérives et d'abus contre des personnes psychologiquement vulnérables.

Les organisations signataires réaffirment leur volonté de protéger le public de l'usage des méthodes et des techniques se réclamant abusivement de la psychologie. Elles mettent en garde les usagers contre l'intervention de prestataires dont les qualifications ne sont pas reconnues par l'inscription sur les listes ADELI. Elles attendent des pouvoirs publics qu'ils donnent aux services publics les moyens d'apporter une réponse de qualité aux besoins croissants des personnes dans le domaine des missions assurées par les psychologues.

Contact Suzanne Guillard 06 14 51 91 37



Loi HPST : la suppression de la dimension psychologique : Une consternante régression.

L'assemblée nationale et le sénat ont voté : la loi HPST a été adoptée définitivement selon le texte établi par la Commission mixte paritaire.

http://ameli.senat.fr/publication_pl/2008-2009/463.html
= <http://tinyurl.com/kv6xtg>

Le préambule de la loi des établissements de santé a aboli la référence à la dimension psychologique.

Malgré la mobilisation d'envergure de la FFPP, SFP et SNP et au-delà, des associations d'usagers et de professionnels de la santé, le rouleau compresseur de la « médico-médiocratie » a enterré une composante essentielle de l'humanisation des établissements de santé de ces 30 dernières années.

La France, par le biais de ses élus, se démarque des recommandations de l'OMS et particulièrement de la Charte d'Ottawa qui entérinait la participation active de la Personne dans la prise en charge de sa santé. La dimension psychologique n'était que la prise en compte de la parole humanisante, condition indispensable à la définition de l'OMS : « *état de complet bien-être physique, mental et social et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

La FFPP, la SFP et le SNP s'étaient pourtant concertés et mobilisés dans l'urgence pour faire rétablir dans la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (HPST) cette précision d'importance. Une action immédiate à destination des politiques a été menée par l'envoi d'une lettre ouverte notamment à Mme Roselyne Bachelot, Ministre de la santé et des sports, pour demander le rétablissement de cette précision, dont la suppression n'avait fait l'objet d'aucune demande dans le projet de loi d'origine, mais résultait d'un amendement présenté par M. Gilbert Barbier justifié par la « *suppression d'une indication symbolique* » !

On lira cette lettre ouverte que les organisations ont diffusé (et disponible sur leurs sites web) et que les médias ont relayé (cf. article de Keller) :

http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&task=view&id=254&Itemid=153

La FFPP a également pris contact avec toutes ses composantes (adhérents individuels, organisations et syndicat) pour relayer cette information auprès des élus de chaque région, des représentants d'associations et d'usagers, des professionnels de la santé. Elle insistait sur le caractère symbolique qui spécifie la condition humaine : celle d'un sujet parlant qui va bien au-delà de la corporation des psychologues.

Un texte a servi d'introduction à ces contacts que nous publions ci-dessous.

Nous publions également les débats qui ont eu lieu au sein de la commission mixte paritaire à ce sujet de manière à illustrer concrètement le niveau de réflexion de certains de nos élus.

Malgré le résultat profondément décevant et que nous inter-

prétons comme un retour à la logique biomédicale décentrée des préoccupations des personnes, nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui ont essayé de défendre cette vision humaniste du « prendre soin ». S'ils n'ont pas su se faire entendre nul doute qu'ils resteront attentifs et mobilisés pour continuer à dire.

En conclusion et pour articuler avec un fait divers (comme on dit) ou de société, nous vous invitons à lire cet article de J. H. Keller du journal Le Monde dans son édition du 24 juin 2009. L'auteur souligne les paradoxes d'une société qui dans le même temps s'oblige à la nécessaire prise en compte de la dimension psychique pour traiter de situations humaines dramatiques tout autant que d'un revers de plume du législateur elle dénie cette dimension.

B. Guinot et B. Schneider, coprésidents

M. Le Garff, secrétaire générale

C. Ballouard, M. Dupont, A. Gayral, M.-J. Robineau, M. Villamaux, membres du bureau fédéral

« Le projet de loi « Hôpital santé patient territoire » : Une omission majeure dans le préambule de la loi

Si la dimension psychologique fait appel de fait aux missions des psychologues dans les établissements de soin, cette suppression dépasse, et de loin, de simples intérêts corporatistes. C'est bien ce message que nous avons voulu transmettre autour de nous, et en particulier auprès des associations d'usagers et des professionnels de la santé, toutes catégories confondues. N'oublions pas que l'examen par les Sénateurs de la loi « Hôpital Santé Patient Territoire » a été l'enjeu d'une réorganisation structurelle influencée par des conflits d'intérêt majeurs. Le sénateur Barbier, auteur de cette suppression, chirurgien de son état, a expliqué qu'il s'agissait d'un amendement rédactionnel, sans portée intentionnelle. Pour lui, la loi n'a pas pour fonction de « faire de la littérature », la dimension psychologique étant implicite. C'est ce qui s'appelle « trancher » dans le vif.

Cette omission d'une position de principe éthique, puisqu'elle concerne une conception du soin, renforce à la fois la prégnance d'une politique gestionnaire de la santé et le retour à une déclinaison biomédicale du soin.

Pourtant les sénateurs, en avril 1991, avaient introduit cette dimension psychologique dans le préambule du code de la santé publique. En effet, les missions générales des établissements de santé intégraient une démarche active d'humanisation. Cette prise en compte de la psyché au côté des prises en charge somatiques n'a pas été étrangère à une responsabilisation accrue de la Personne, tant du côté des usagers que des professionnels. Le patient est devenu un acteur à part entière de sa santé, les associations d'usagers ont eu un rôle décisif dans l'amélioration des conditions des prises en charge, les soignants, quel que soit leur niveau d'intervention, ont développé une autre manière d'appréhender la Personne dans sa globalité. Depuis des années, la volonté déployée par tous les acteurs du soin a été en accord avec les objectifs de l'OMS relatifs à la notion de santé.

Faut-il préciser que la prise en compte des sciences humaines au côté des disciplines médicales a contribué à modifier les comportements et les approches des personnes ?

Faut-il rappeler l'importance des facteurs psychiques obser-

vés à tous les niveaux des soins, des plus bénins aux plus graves ?

Faut-il enfin insister sur les effets désastreux générés, quand justement cette dimension psychologique « à portée symbolique », est mise de côté ?

Si les répercussions sont lourdes de conséquences humaines, elles le sont également au niveau économique. Les exemples sont nombreux et nous nous limiterons à n'en citer que quelques uns : annonce du diagnostic, accompagnement des patients et des équipes, compliance aux soins qui est un facteur incontournable de la prise en charge des personnes pour le soin dans une globalité, soins palliatifs, prise en charge de la douleur, oncologie, obstétrique, PMA, maladies génétiques, maladie d'Alzheimer, etc. Quant à la psychiatrie et à la santé mentale, les effets d'une telle omission sont tout simplement déplorables. Même la dimension économique, si souvent mise en avant, a été tout simplement évacuée.

Oui ! La prise en compte des aspects psychologiques est bien un axe majeur de garantie de santé publique. Dans le contexte de réorganisation des établissements de santé, de la mise en place des ARS où seront largement impliqués tous les acteurs concernés, des mutations économiques qui y sont associées, l'évolution des représentations sociales est majeure. La plus grande participation des usagers liée à de nouvelles aspirations de participation bouleverse la relation traditionnelle entre soignants et soignés. Prendre en compte la dimension psychologique de la Personne dans toutes ses dimensions, c'est lui permettre d'être acteur dans un univers régi par des lois qu'il ignore.

En supprimant cette précision fondamentale, le risque est grand de voir la dimension humaine réduite aux seules prises en compte somatiques avec comme unique réponse celle du médical.

La dimension psychologique doit figurer comme une des missions fondamentales des établissements de santé. Nous sommes nombreux à penser, bien au delà de notre communauté professionnelle, que cette amputation signe ici une vraie régression du soin aux personnes.

B. Guinot et B. Schneider,

coprésidents, pour la Fédération française
des psychologues et de la psychologie

Discussion au sein de la CMP (Commission Mixte Paritaire)

http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r1739.asp#P307_49988 - page 22

« Mme Marisol Touraine, députée (*Socialiste, radical, citoyen et divers gauche, conseillère d'état*), a présenté un amendement visant à rétablir, parmi les missions des établissements de santé, la mention de la prise en compte des aspects psychologiques des patients.

Le président Nicolas About, sénateur (*union centriste, Médecin*) et M. Alain Milon (*UMP, médecin*), rapporteur pour le Sénat, ont considéré que cette précision ne relève pas des missions des établissements de santé mais de celles des médecins et qu'elle est par ailleurs inutile car évidente.

M. Gilbert Barbier (*UMP, médecin chirurgien*), sénateur, a estimé superfétatoire une telle disposition malgré la pression très forte exercée par les psychologues des établissements de

santé pour qu'un tel ajout soit effectué.

A l'inverse, Mmes Catherine Génisson (*Socialiste, radical, citoyen et divers gauche, médecin*) et Catherine Lemorton (*Socialiste, radical, citoyen et divers gauche, députée, pharmacien*) ont considéré indispensable que les aspects psychologiques, et également sociaux, des patients soient pris en compte par les établissements de santé.

La commission mixte paritaire a alors rejeté cet amendement »

A lire également :

Retour sur l'affaire Courjault, par Pascal-Henri Keller

Publié dans LE MONDE édition du 24.06.09

<http://www.lemonde.fr/opinions/article/2009/06/24/retour-sur-l-affaire-courjault-par-pascal-henri->

DERNIERE MINUTE

Titre de psychothérapeute

La loi HPST a été adoptée définitivement par le Parlement les 23 et 24 juin derniers.

L'article de loi concernant le titre de psychothérapeute identifié sous le numéro 91 est alors adopté lui aussi définitivement. La dernière phase avant l'application effective de cet article est la mise en forme du décret d'application qui sera alors validé par le Conseil d'Etat.

Il restera aux psychologues de maintenir la psychothérapie comme une des fonctions de leurs missions, la dernière mouture de la fiche métier psychologue de la FPH ayant subrepticement évacué cette fonction pour des raisons pour le moment obscures mais qui doivent nous alerter et renforcer notre vigilance.

Les psychologues du champ de la santé ont toujours mis en avant la nécessité d'une autonomie professionnelle pour pouvoir exercer leurs missions et ceci en regard de leur code de déontologie. L'évolution des tâches professionnelles et la redistribution de celles-ci (transfert de compétence) nous obligent à une réactivité à la hauteur des propositions que nous avons à faire. La notion d'activité des psychologues est donc centrale dans les prochaines étapes de l'application de la loi HPST et de celle à venir sur la santé mentale.

Nous n'avons pas réussi à maintenir « les aspects psychologiques » dans le texte de loi, nous reviendrons à la charge dans l'écriture des décrets.

B.Guinot

pour le bureau fédéral de la FFPP

Pour consulter l'article 91 :

http://ameli.senat.fr/publication_pl/2008-2009/463.html
<http://www.assemblee-nationale.fr/13/ta/ta0305.asp>

Des questions qui font débat ...

Alors que se profile la troisième révision des lois de bioéthique, *les Etats Généraux de la Bioéthique* offrent pour la première fois à chacun la possibilité de faire entendre sa voix sur des sujets sensibles qui concernent la santé et la vie quotidienne de millions de personnes et de familles.

Les thèmes choisis pour cette réflexion commune sont ceux couverts par les lois de bioéthique de 1994 et de 2004 : assistance médicale à la procréation, diagnostics prénatal et préimplantatoire, examens des caractéristiques génétiques d'une personne, recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires, prélèvements et greffes d'organe et de cellules.

L'orientation de la science et de la médecine ne doit pas dépendre des seuls experts de la biologie et de la médecine et des seuls intérêts particuliers. **Plus les psychologues seront nombreux à participer**, plus la diversité des valeurs et des situations sera représentée dans le débat. Et plus les valeurs qui en émaneront reflèteront avec justesse ce que nous voulons pour notre société et pour celle de nos enfants.

Certaines auditions sont communes avec celles organisées dans le cadre de la mission parlementaire d'information sur la révision des lois bioéthiques actuellement en cours.

D'autres ont lieu sous forme de tables rondes avec les représentants des instances qui ont travaillé sur l'évaluation de la loi de 2004 comme le Comité National Consultatif d'Ethique sur les sciences de la vie ou le Conseil d'Etat. Elles se concluront par un **colloque national** qui se tiendra à la Maison de la Chimie à Paris le **mardi 23 juin 2009** au cours duquel sera effectuée la synthèse des travaux de ces manifestations citoyennes. Il accueillera des délégués des jurys citoyens régionaux et fera une synthèse de leurs travaux, en présence du Président de la République. Nous rendrons compte de ce rapport ultérieurement.

Ainsi cette manifestation inédite est-elle d'abord l'occasion privilégiée de rendre **public** et de diffuser largement, sous une forme accessible, l'information nécessaire et utile au débat. En ce sens, nous chercherons, dans notre second compte-rendu, à permettre à chacun de s'informer de l'état d'avancement de la science et des perspectives ouvertes par les progrès de la recherche. Mais toujours dans la perspective d'un questionnement de « psychologue ».

Les états généraux de la bioéthique, instituant une période propice au **partage du savoir**, ont ainsi très clairement une vocation pédagogique. Experts et savants, exerçant une de leur mission essentielle dans la cité, pourront ainsi éclairer l'opinion sans s'y substituer.

Il s'agit avant tout, en effet, non seulement de permettre à chacun de s'instruire des progrès effectifs de la science, mais aussi d'en déterminer collectivement **le sens**.

Il convient, dans cet esprit, par la diffusion d'une information lisible et éclairante, et par l'effet d'un débat ouvert, serein et réfléchi, de dissiper les fausses craintes mais aussi les faux espoirs que peuvent susciter auprès d'un public non averti, le développement des sciences du vivant, et ses

Usurpation du titre de psychologue et faux serment devant la cour d'appel

Une prétendue psychologue est mise en examen, elle fait la une des journaux parce qu'une double barrière a été franchie : non seulement, elle se faisait passer pour une professionnelle qu'elle n'est pas, mais elle pratiquait une activité encadrée du psychologue dont l'accès est réglementée, l'expertise judiciaire. « *La psychologue n'avait pas ses diplômes* » titre un journal périgourdin : à l'usurpation du titre de psychologue, la personne en question ajoute un faux serment devant la cour d'appel de Bordeaux. Sans avoir les détails de cette affaire qui ne nous permet pas d'avancer d'où proviennent cette auto proclamation suivie d'usage de faux, formation suivie ou non notamment, et ce dysfonctionnement des filtres en place pour obtenir d'être inscrite sur les listes des experts psychologues, nous pouvons poser quelques repères.

L'usage de faux fait encourir dans la situation présentée par Julie Martinez dans l'édition du journal « Sud-Ouest » du 7 mai dernier, une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ainsi qu'une amende pouvant monter jusqu'à 75 000 €. Notre loi n° 85-772 du 25 Juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social protège l'accès au titre de psychologue. Elle commence d'ailleurs ainsi : « *L'usage professionnel du titre de psychologue, accompagné ou non d'un qualificatif, est réservé aux titulaires d'un diplôme, certificat ou titre sanctionnant une formation universitaire fondamentale et appliquée de haut niveau en psychologie préparant à la vie professionnelle et figurant sur une liste fixée par décret en Conseil d'Etat ou aux titulaires d'un diplôme étranger reconnu équivalent aux diplômes nationaux exigés* ». En effet, l'exercice de la psychologie n'est pas protégée, mais l'usurpation du titre de psychologue peut conduire à des poursuites et la FFPP s'est déjà mobilisée à plusieurs occasions sur ce sujet, se constituant partie civile ou non selon les contextes. Nous disposons d'un filtre supplémentaire, conséquence logique de cette loi qui mentionne d'ailleurs : « *Les personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue sont tenues de faire enregistrer sans frais, auprès du service de l'Etat compétent ou de l'organisme désigné à cette fin, leur diplôme mentionné au précédent alinéa ou l'autorisation mentionnée au II. En cas de changement de situation professionnelle, elles en informent ce service ou cet organisme.* ». Depuis la circulaire Dhos-Drees-2003-143 du 21 mars 2003, tous les psychologues ont obligation de s'inscrire sur les listes Adeli 2. Celle-ci nous rappelle que « *L'article 57 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a rendu obligatoire, pour les personnes autorisées à faire usage professionnel du titre de psychologue, l'enregistrement au niveau départemental, de leur diplôme ou de la décision ministérielle pour exercer en France (cf. II, B, 2). Cet enregistrement destiné d'une part, à lutter efficacement contre les usurpations de titre de psychologue et d'autre part, à offrir une protection renforcée à l'usager, sera réalisé avec le support que constitue le répertoire ADELI 2.* ».

conséquences.

Cependant, il s'agit surtout de **susciter un questionnement partagé** sur les valeurs qui fondent et doivent structurer la législation qui encadre en la matière les pratiques médicales et les activités de recherche. Par exemple, être psychologue c'est aussi se poser quelques unes (voire d'autres) des questions suivantes :

- **Au nom de quoi** autoriser ou interdire ?
- Que sommes-nous prêts à consentir pour satisfaire telle ou telle demande particulière ?
- **Sur quels principes** doit-on collectivement s'accorder ?
- Comment faire prévaloir **une conception du progrès au service de l'humain**, au service des malades, des plus vulnérables, mais aussi de tous les usagers de la psychologie, guidée et confortée par des impératifs éthiques ?
- Ainsi, faut-il nécessairement satisfaire toute demande individuelle ?
- Quelle place accorder aux mobiles subjectifs ?
- Faut-il admettre que seule une conception commune de la dignité humaine, transcendant tel ou tel intérêt particulier, puisse structurer les pratiques ?
- En quel sens la nécessité de garantir le respect de la personne humaine implique-t-elle de légiférer ?
- Quel contenu devons-nous accorder à cette notion ?

Tels sont quelques-uns des **grands enjeux** de la réflexion collective qu'inaugurent les états généraux de la bioéthique.

Ces questions ne sont pas que des questions techniques dont seuls quelques spécialistes maîtriseraient les termes. Leur résolution détermine de surcroît la forme de lien social et les modalités du « vivre ensemble » que nous choisirons et qui engagent l'avenir des générations futures. Leur contenu éthique suppose donc un large débat public.

@ suivre !

C. Wieder,

Chargée de Mission « Ethique & Déontologie »

NEWS !

Le site internet de la FFPP se rafraîchit
pour l'été !

Encore plus complet, plus facile d'accès.
Retrouvez toutes les informations de la Fédération,
toute l'actualité de la psychologie sur
www.psychologues-psychologie.net

Laissez-vous guider...

Il n'est certes pas facile de faire reconnaître auprès des instances judiciaires la spécificité de ce filtre pour devenir expert, pourtant particulièrement concret lorsque l'inscription sur ce répertoire se traduit par un numéro dont on pourrait penser qu'il est facile à demander.

Cependant, les psychologues ne sont pas les seuls à postuler pour souhaiter être inscrits sur les listes d'experts et les dossiers sont standardisés. L'enquête de moralité réalisée à cette occasion est moins faite par les renseignements généraux que par le commissariat de quartier et présente les limites de cet exercice.

Ce qui est par contre nouveau, sortie au journal officiel du 28 mars 2009, c'est la création que nous vous présenterons plus finement à la rentrée par leurs acteurs, de la Compagnie Nationale des Experts Psychologues (CNEPSY) que préside Alain Dumez et qui a déjà réagi à cette affaire. C'est eux le filtre le plus fiable pour la profession, le public et la justice. On peut toujours déplorer que la couverture nationale ne soit pas encore totale et la cour d'appel de Bordeaux en a fait les frais, mais ce fait divers n'aurait pas pu avoir lieu sur Paris par exemple où la Compagnie des Experts Psychologues près les Cours d'Appel de la Région Parisienne (CEPCARP), présidée par Bertrand Pheasans, est vigilante depuis juin 2006.

Rappelons-nous que l'affaire Outreau va venir briser l'élan de l'inscription judiciaire de la discipline. Nous avons eu l'occasion d'être auditionné par la Commission Viout au titre de la FFPP pour faire valoir le bien fondé de l'intervention des psychologues tout en pointant les obstacles à son plein épanouissement, mais une prise de parole pérenne devait se mettre en place. Geneviève Cédile, qui siège à cette commission, prend l'initiative de rassembler les psychologues experts de renom d'où va émerger les structures permettant aux psychologues de devenir des interlocuteurs à part entière des pouvoirs politiques et administratifs.

C'est ainsi que l'idée s'est installée de créer une Compagnie d'experts particulière aux psychologues aux côtés des autres compagnies existant déjà pour bon nombre de professions.

Nous ne pouvons que nous en féliciter et affirmer devant ce fait divers périgourdin : plus jamais ça !

C. Ballouard

Ce mois-ci dans
Snuipp infos
n° 77, juin 2009

RASED, CLIS, de nouveaux textes.



APPEL À CONTRIBUTION ET REFLEXIONS

LA PSYCHOLOGIE DANS LE SYSTEME EDUCATIF

La FFPP défend depuis des années le libre accès de tous à un psychologue dans les établissements scolaires de la maternelle à l'université.

Or l'évolution actuelle de la place des psychologues dans le système éducatif est remis en cause sous diverses formes : diminution du nombre de psychologues en poste et en formation, incertitude sur l'avenir des structures où ils exercent, blocage persistant des discussions sur leur statut dans le premier degré, remise en cause des missions dans le second degré, etc..

Cette situation est préoccupante pour les enfants et adolescents, leurs familles, les enseignants.

Il paraît important de faire le bilan de nos actions mais aussi de nous interroger sur l'avenir de l'exercice de la psychologie dans l'école.

La FFPP souhaite réunir le plus grand nombre d'acteurs du système éducatif pour échanger sur les perspectives et avoir une attitude propositionnelle face au ministère, aux associations et syndicats.

Pour cela, nous proposons un échange autour des thèmes suivants (non exhaustifs) :

- Quelle place de la psychologie et des psychologues dans le système éducatif français?
- Quelles priorités d'actions en fonction des évolutions actuelles des établissements scolaires et de la société?
- Quel profil pour les psychologues du système éducatif : formation, compétences recherchées, statuts, missions ...
- Quel type d'organisation du travail souhaitable pour remplir ces tâches?
- Quels liens avec d'autres structures de soins et d'aide?
- Quelles relations avec les parents, les enseignants et leurs organisations?

Nous souhaitons une discussion large, sans tabou ni préjugé institutionnel. Ces réflexions doivent alimenter les débats actuels au sein de la FFPP et plus largement de tenter de positionner la profession de psychologue dans le système éducatif en évolution rapide.

J. Garry
Chargé de mission éducation

Les contributions sont à envoyer à : education@ffpp.net

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Jacques Garry, chargé de mission sur ces questions : jacques.garry@ffpp.net

COMPTE-RENDU

Bruxelles les 27 et 28 mars 2009
<http://www.nepes.eu>

Lors de cette réunion, nous avons particulièrement travaillé à la préparation :

- De la réunion de nos 20 représentants nationaux⁽¹⁾ qui aura lieu cette année à Malte lors du congrès de l'ISPA le 7 juillet 2009,
- De la présentation publique du NEPES qui y sera proposée lors du congrès de l'ISPA le 8 juillet 2009 ,
- Du bilan du NEPES à soumettre à l'assemblée générale de l'EFPA à Oslo le 11 juillet 2009.

Réunion des représentants nationaux

- Y sera élu le **nouveau comité exécutif**
- Y seront présentés, discutés et votés :
 - . Le bilan des actions engagées depuis juillet 2008 : la création du site internet, la participation active à de nombreux projets européens, la collaboration avec l'ISPA.
 - . Le bilan financier : beaucoup de frais ont été engagés (coût des réunions, site, papeterie) et ont été assumés par les associations nationales, les personnes et par l'EFPA. Un rapport financier sera fait afin d'établir un cahier des charges équitable pour nos futures actions. Nous espérons, par ailleurs, obtenir des subventions européennes (projets en cours).
 - . Le projet d'orientation : de nombreux projets et sollicitations sont à l'étude : collaboration avec l'UNESCO sur le thème des droits de l'enfant, prévention de la santé mentale, formation tout au long de la vie, etc..
- Un échange y sera proposé sur les thèmes suivants :
 - . Psychologues en établissements secondaires en Europe. Chaque représentant a reçu un questionnaire dont les réponses serviront de base à l'élaboration d'un document de synthèse.
 - . Rôle des représentants nationaux au sein du NEPES.
 - . Qu'est-il prévu dans les différents systèmes éducatifs européens en faveur des enfants dont les parents souffrent de maladies mentales. Ces réponses prépareront la conférence EUFAMI⁽²⁾ qui aura lieu en octobre 2009 à Stockholm à laquelle le NEPES est invité à intervenir.

Présentation publique du NEPES

- Rapide présentation des actions menées et des projets à venir.
- En lien avec le thème du congrès de l'ISPA « diversité dans les classes », présentation des politiques européennes en faveur du travail des psychologues de l'école dans ce domaine : échanges interactifs.

Rencontre avec le comité européen de l'ISPA

Les liens sont étroits entre l'ISPA et le NEPES puisque dès la création de ce réseau l'ISPA y est représentée par Helen Bakker. Il existe au sein de l'ISPA un comité européen EuroCom. Le groupe NEPES échange régulièrement avec le responsable de ce comité sur les collaborations possibles, les projets en cours. Les informations concer-

nant les activités d'EuroCom sont éditées sur le site internet du NEPES.

Participation à l'assemblée générale de l'EFPA à Oslo le 11 juillet 2009

Marianne Kant Schaps y présentera les rapports d'activités et financier ainsi que le projet d'orientation. Le NEPES ayant fait la preuve de son efficacité il devrait devenir un des « standing committee » de l'EFPA !

A lire également :

Les actions du N.E.P.E.S. de 2007 à 2009 sur le site internet

(1) Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays Bas, République Slovaque, République Tchèque, Royaume Uni, Suède, Suisse, ISPA En observateur : Roumanie

(2) Du 8 au 10 octobre avait donc lieu à Stockholm le 3^{ème} Congrès européen de l'Association EUFAMI. (European Federation of Associations of Families of Mentally Ill People) est l'association la plus représentative de ceux qui militent pour l'intérêt et le bien-être des personnes atteintes de maladies mentales et de ceux qui les accompagnent. Fondée en 1990, elle représente des millions d'européens. Confrontés à l'expérience de leur impuissance et de leurs frustrations face aux troubles mentaux graves, beaucoup d'accompagnants sont sidérés par le traumatisme et leurs capacités à s'adapter sont diminuées. Ils ont donc décidé de partager difficultés, ressources, et de s'entraider.



Le Bulletin de Psychologie

**Numéro 500,
tome 62, fasc.2
Numéro spécial**

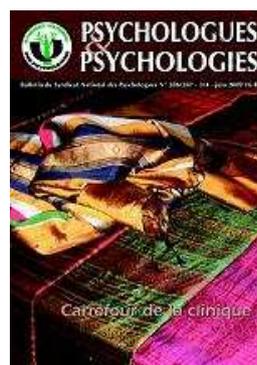
Ce mois-ci dans
Le Journal des psychologues
n° 269, Juillet-Août 2009

**Psychologies de
l'humour**



Ce mois-ci dans
Le Bulletin du SNP,
n° 206-207, Juin 2009

**Carrefour de la
clinique**



Enquête nationale du SNP sur la situation des psychologues territoriaux

La Commission nationale sectorielle « Fonction Publique Territoriale » publie depuis 1987 un bulletin trimestriel, « *La Lettre de l'ASE* » qui propose essentiellement dans chaque numéro un dossier thématique composé d'extraits d'articles ou de chapitres d'ouvrages et des informations à caractère syndical. Le numéro 87 de mai 2009 présente une « *Enquête nationale sur la situation des psychologues territoriaux* » (p. 31 à 40) réalisée de novembre 2008 à février 2009.

Près de 400 questionnaires ont été diffusés et 129 se sont révélés exploitables sur les 135 reçus.

L'enquête mérite intérêt. Nous en résumons ici les grandes lignes.

Directeur de *La Lettre de l'ASE*, D. Julien, SNP,
BP 164 86004 Poitiers Cedex.

Trois thèmes sont traités : la situation statutaire (connaissance de l'organigramme, relations au supérieur hiérarchique direct, modalités d'évaluation,..) ; la situation fonctionnelle (fiche de poste, reconnaissance institutionnelle, temps Dires, organisation en collèges,..) ; la situation professionnelle personnelle (relation entre l'exercice actuel et représentation de la fonction, moyens disponibles pour accomplir les missions, accueil de stagiaires, travaux de recherches, ...).

Observons d'abord la difficulté à bien cerner la fonction, puisque 50% des psychologues sont affectés sur des missions polyvalentes relevant de plusieurs services (ASE, PMI, personnes âgées...) et 70% disent effectuer des missions spécialisées ou spécifiques relevant d'un seul service, la contradiction provenant du mode de réponse choisi selon les modalités d'affectation du psychologue sur plusieurs missions. Les types d'organisation du travail apparaissent variés selon les départements entre psychologues « spécialisés » et psychologues « polyvalents » sur les services, voire sur les missions dans les services.

Il ressort ensuite de cette enquête une image contrastée des psychologues territoriaux.

Les psychologues territoriaux ont plutôt le sentiment d'exercer leur activité clinique en toute autonomie et responsabilité professionnelle, et de façon positive du fait de la richesse des interventions au bénéfice des usagers et des équipes. Près de 98% exercent une activité clinique directe auprès de publics variés mais surtout centrée autour de la protection de l'enfance. Plus de 94% estiment exercer leur activité clinique en toute autonomie et responsabilité, même si par ailleurs la tendance évolutive ressentie est celle d'une restriction progressive du champ d'autonomie. Une majorité des psychologues bénéficient d'une supervision.

Mais, par ailleurs, émerge le constat d'une certaine

fragilité statutaire et identitaire et des conditions de travail parfois problématiques : présence incertaine dans l'organigramme d'où une relation au supérieur hiérarchique confuse, variabilité et flou dans les modes d'évaluation et dans les critères d'affectation de primes ; si 86% disposent d'une fiche de postes, 70% seulement ont participé à son élaboration et 64% en sont satisfaits, en particulier du fait de leur imprécision ; seulement 41% estiment bénéficier d'une reconnaissance institutionnelle satisfaisante (non diffusion de la fiche de poste des psychologues aux autres professionnels pour 76%, 24% n'ont pas de local individuel, 24% seulement sont invités à certaines réunions de cadre, 38% voient le courrier adressé au psychologue ouvert, 41% disent ne pas avoir de conditions de travail satisfaisantes, 84% ne peuvent pas exercer des activités DIRES, mais la moitié disent ne pas même avoir formulé la demande du fait du contexte institutionnel qui tient d'une part à la position de la hiérarchie, mais également au manque de cohésion du groupe professionnel des psychologues : 89% ne sont d'ailleurs pas organisés en collèges même si 90% se réunissent entre pairs.

Notons enfin une modeste implication dans la « continuité formative » avec l'université : si 97% disent avoir accès aux formations, 83% n'accueillent pas de stagiaires (75% d'étudiants de M1, 20% de M2, 5% licence) ; 18% seulement disent participer à des travaux de recherche ; 83% sont abonnés à des revues professionnelles mais essentiellement *Le Journal des psychologues* et *La lettre de l'ASE*, l'audience des autres revues restant marginales.

CR B. Schneider

AGENDA

• Réécriture du code

Samedi 5 septembre de 10H30 à 16 H

• Comité d'organisation entretiens

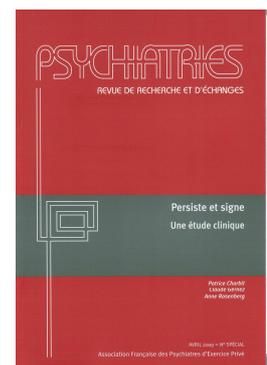
Vendredi 11 septembre de 10H30 à 16 H

• BF-BFE

Vendredi 25 septembre de 14H à 19 H

• CAF

Samedi 26 septembre de 9H30 à 17 H



Avant de partir en vacances.....

Lecteur de FEDERER, adhérent, ou... futur adhérent

Mensuellement, depuis maintenant plus de 4 ans, vous êtes tenus au courant des actualités de la profession ainsi que des actions menées au sein de la Fédération.

La FFPP fourmille de projets pour les mois et années à venir avec un enthousiasme grandissant, encouragée qu'elle est par les « retours » sur ses actions qui l'incitent à poursuivre dans cette voie. **Cet élan est puissant et porteur.**

Chaque psychologue soutenant ce projet, ambitieux et nécessaire, est une source de renforcement et de vitalité dans laquelle tous ces psychologues bénévoles qui ont choisi de se fédérer puisent leur élan : ils sont résolus à renforcer l'identité, la visibilité et la crédibilité du psychologue en France et sa représentativité en dehors de la France en offrant pour cela leur temps et leurs compétences.

Prochainement, *Fédérer* continuera à être en téléchargement gratuit pour les membres de la Fédération, mais sera payant pour les non membres qui continueront de recevoir une newsletter.

Le moment est venu d'adhérer ou de renouveler votre cotisation.

Votre participation est essentielle au bon fonctionnement et au développement de notre Fédération.

Chère collègue, cher collègue, la FFPP a connu depuis sa création des périodes difficiles, et elle n'a survécu que parce que vous y avez cru. Aujourd'hui sa survie est assurée, elle est incontournable et son développement s'accélère. Demain, elle sera le cœur de la psychologie française. Vous pourrez donc dire que vous avez fait partie de ceux qui ont donné à la discipline et la profession cet outil et cette chance.

Notre profession est belle, servons la.

A.Gayral, trésorière de la FFPP

ADHESION INDIVIDUELLE		
	1ère adhésion	Renouvellement de cotisation
Normal	69,00€	104,00€
Retraité (1)	44,00€	74,00€
Réduit (2)	35,00€	35,00€

(1) Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAAJ (Aide professionnelle, aide et assistance juridique).
(2) Étudiant en master ou doctorant non allocataire et psychologue non imposable, sur justificatif.

ADHESION ORGANISATIONNELLE
Nombre d'anciens adhérents X 39,00€ + Nombre de nouveaux adhérents X 24,00€ (1) (1) suivant conditions : consulter le siège
COTISATION DE SOUTIEN POSSIBLE POUR TOUS - FACULTATIVE
54,00€

COTISATION APAAJ
Comprise dans l'adhésion individuelle tarif normal, facultative et sur demande au siège pour les autres adhérents individuels et pour les adhérents des organisations membres
24,00€

ABONNEMENT A FEDERER PAR VOIE POSTALE
Tarif non adhérent : 32,00€
Tarif adhérent : 22,00€

Retrouvez et téléchargez sur le site de la FFPP :

<http://www.psychologues-psychologie.net>



L'état "inquiétant" de la psychiatrie requiert des états généraux

http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hWqbVupoyCwDs-XACQn_jNwkd4-Q

Un spot signé Audiard contre les violences conjugales

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2009/06/10/01016-20090610ARTFIG00393-un-spot-signe-audiard-contre-les-violences-conjugales-.php>

Violences scolaires : coaching pour les enseignants

<http://www.leparisien.fr/societe/violences-scolaires-coaching-pour-les-enseignants-09-06-2009-542806.php>

Anorexie-dépression, la spirale

<http://www.liberation.fr/vous/0101574529-anorexie-depression-la-spirale>

La transsexualité ne sera plus considérée comme une maladie mentale

<http://www.francesoir.fr/societe/2009/05/18/la-transsexualite-ne-sera-plus-consideree-comme-une-maladie-mentale.html>

Gestation pour autrui : les enfants fantômes de la République

<http://www.liberation.fr/societe/0101568271-gestation-pour-autrui-les-enfants-fantomes-de-la-republique>

Alzheimer : retarder le départ à la retraite réduit le risque
<http://www.lefigaro.fr/sante/2009/05/19/01004-20090519ARTFIG00331-alzheimer-retarder-le-depart-a-la-retraite-reduit-le-risque-.php>

Algérie : ils sont de plus en plus nombreux à consulter le psy. La dépression n'est pas une fatalité
<http://www.lexpressiondz.com/article/8/2009-06-23/64903.html>

Zurich: données contrastées sur la violence à l'école
http://www.letemps.ch/Page/Uuid/73c26a68-5f6c-11de-b38f-6956ecadb145/Zurich_donn%C3%A9es_contrast%C3%A9es_sur_la_violence_%C3%A0_1%C3%A9cole

APPEL A FORMATEURS

2^e session

Message aux adhérents et à ceux qui vont le devenir.

Vous êtes adhérent de la Fédération ou vous allez le devenir très bientôt.

En tant que praticien ou chercheur, vous avez certainement des compétences particulières concernant des sujets ou des problématiques susceptibles d'intéresser des collègues.

Comme vous le savez, un des objectifs de la Fédération est d'offrir aux psychologues, quel que soit leur champ d'activité, des outils de formation répondant à leurs préoccupations du terrain et à leur volonté d'améliorer constamment leurs compétences professionnelles.

La fédération souhaite vivement que les formations à destination des psychologues soient l'œuvre des psychologues eux-mêmes. C'est pourquoi il vous appartient en tant que psychologue de contribuer à cette mise en œuvre.

Comment faire pour devenir formateur à la FFPP?

Tout d'abord, établissez une maquette exhaustive de votre projet de formation.

Cette maquette indiquera également le nombre de journées indivisibles de 6 heures qui vous paraissent nécessaires pour traiter le sujet ainsi que les outils que vous comptez utiliser pour animer cette formation. Indiquez bien sûr, si c'est le cas, vos publications, vos éventuelles références en matière de formation, vos parcours universitaire et professionnel. Précisez votre statut professionnel (salarié du secteur privé, contractuel du secteur public, fonctionnaire, libéral, etc.) Indiquez aussi vos disponibilités. La pertinence du sujet proposé et la validité de la démarche pédagogique seront évaluées par le Bureau fédéral.

Une fois que le Bureau Fédéral aura validé votre projet il m'appartiendra, en tant que chargé de mission à la formation permanente, de régler avec vous l'ensemble des questions matérielles (rémunération, frais divers, organisation concrète, etc....).

Merci d'adresser vos projets en format PDF à :

formations@ffpp.net

D. Le Garff

Chargé de mission Formation

Formation sur deux jours

Intervenants:

MJ.Robineau, psychologue et

MC. Mietkiewicz, universitaire

Dates : 6 et 7 octobre 2009

Lieu : Paris 19^e

Tarifs : Adhérent : 375€ / Public : 500€

Public concerné: Psychologues

Les participants sont invités à apporter leurs documents écrits "anonymisés" qui serviront à cerner au mieux les modes de fonctionnement et les contraintes institutionnelles.

Objectifs de la formation :

Appréhender les enjeux et les responsabilités dans la production d'écrits professionnels : droits, devoirs, moyens.

Mettre en perspective les obligations déontologiques et juridiques, définir la place et le rôle de chacune.

Comprendre les enjeux et les modes de communication intra et inter institutions.

Contenus de la formation

Cadre et indications déontologiques

- Écrit et code de déontologie
- Responsabilité du psychologue,
- Respect de la dignité de la personne
- Normes de l'écrit psychologique

Cadre juridique

- Responsabilités (secret, confidentialité, secret partagé, dispositions pénales et administratives...)
- Accessibilité du dossier, sécurisation des données.

Cas pratiques : « Écrire quoi ? Quand ? Comment ? »

- Composition du dossier (nature) et droit d'accès
- Statut des notes personnelles, lettres, comptes rendus, rapports, bilans d'activité
- Conservation, classement, archivage (règles et recommandations)
- Transmission des écrits selon les destinataires et signalements
- Avis, évaluations psychologiques, diagnostics, certificats, attestations : leur place dans la commande sociale prévention, diagnostic, orientation, traitement)
- Place de la subjectivité et poids des mots sur le patient, l'équipe, le psychologue...

Documents

- Synthèse du contenu, principaux textes juridiques et déontologiques.
- Types de dossier psychologique.

L'ANNONCE DES MAUVAISES NOUVELLES

Public concerné :

Psychologues

Intervenantes

Catherine WIEDER,
Psychologue
clinicienne

Modalités :

Durée : 2 journées

Taille du groupe :

12 à 14 participants

Dates :

**Les 10 et 11 décembre
2009**

Lieu de la formation :

Paris

Tarifs :

Adhérent : 330 €

Public : 450 €

Tous les témoignages le confirment : l'annonce d'une mauvaise nouvelle reste presque toujours gravée dans les mémoires comme une catastrophe, marquant la fin d'un temps de vie d'où le pire était absent, voire inimaginable.

La période d'investigation et d'examen qui précède l'annonce ne permet pas pour autant de s'y préparer. L'annonce est toujours un traumatisme. Mais les témoignages montrent qu'il est souvent surmonté : s'informer, s'adapter, accepter les réaménagements qu'elle impose, informer son entourage et en tolérer les réactions sont les grandes étapes qui permettront d'apprendre à vivre avec la catastrophe. Des étapes qui lorsqu'elles deviennent trop difficiles à dépasser tout seul peuvent être accompagnées par des professionnels. L'annonce émane d'une relation qui apparaît sous deux angles : le fond et la forme. Le fond étant le diagnostic : la gravité de la maladie. La forme quant à elle revêt plusieurs aspects : - l'âge de la personne - la sensibilité du patient - la compétence et l'adaptation de l'annonciateur. Cela conduit à construire un projet individualisé où ses choix et sa dignité seront respectés dans un climat de vérité, où le patient devient acteur de sa prise en charge et plus objet de la situation.

Objectif pédagogiques : acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place une qualité d'expression et d'écoute facilitant l'implication de tous dans la situation de crise grave, l'étude de la situation dramatique, la régulation et le réajustement de l'écoute. S'approprier des méthodes de présentation d'une situation problème, étudier ses principaux aspects, notamment ses dimensions émotionnelles, entre 1 : Ce que sait ou croit savoir le patient ; 2 : Ce que le patient veut savoir ...

Objectifs pratiques : trois thèmes principaux sont abordés durant la formation :

- Spécificité de l'écoute des professionnels en situation de trauma grave, ce qu'elle demande comme ajustement par rapport à la pratique des psychologues en relation de face à face.
- Finalités, principes et méthodes d'entretien.
- Préparation, suivi et organisation matérielle de ce type de rencontre.

Méthodologie :

- Active, participative et demande une implication des stagiaires tout au long de la formation.
- Des exercices, des présentations de cas, des mises en situation, leur permettront de mieux comprendre les réactions verbales et non verbales à l'annonce, et de s'exercer à l'animation.

Apports théoriques : Ils seront proposés en réponse aux questions des participants et en tenant compte de l'expérience de chacun. Sont généralement présentés :

- Le trauma, et
- Les principaux mécanismes de défense mis en jeu par les patients :
- Le déni. Le patient n'entend pas le diagnostic, il le banalise ou refuse d'en parler (déni social et relationnel).
- La maîtrise. Le patient a besoin de contrôler la situation (recherche active d'informations).
- La régression. Le patient s'abandonne à un état de passivité et de dépendance, et s'en remet entièrement à l'avis de son médecin.
- La colère. Elle peut être dirigée contre la fatalité, contre une personne en particulier, ou contre l'équipe soignante.
- La sublimation. Elle se traduit par une forte combativité, et par l'envie de s'appuyer sur la maladie pour réaliser des projets jusqu'alors délaissés (écriture, vie associative, etc.).
- Le transfert. Le patient déplace son angoisse sur un autre objet, le plus souvent sur les effets secondaires du traitement, mais parfois aussi sur des objets très inattendus.
- Les concepts et les méthodes de conduite de l'entretien, Les conditions de réussite, les écarts, les difficultés.

Renseignements pour les formations

FFPP 71 avenue Edouard
Vaillant 92774 Boulogne
Billancourt cedex

Mail: sigs@ffpp.net

tél. 01 55 20 54 29

fax 01 43 47 20 75

Retrouvez toutes
les fiches
d'inscription en
téléchargement sur
[www.psychologues-
psychologie.net](http://www.psychologues-
psychologie.net)

***** Pré-Programme (sous réserve) *****

Les Entretiens Francophones de la Psychologie

22, 23, 24 avril 2010
– Paris –

Organisés par

La Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP) (www.psychologues-psychologie.net)
La Fédération Belge des Psychologues (FBP) (www.bfp-fbp.be)
La Fédération Suisse des Psychologues (FSP) (www.psychologie.ch)

Après les éditions de 2004, 2006 et 2008, les Entretiens de la Psychologie de 2010 porteront essentiellement sur la formation continue des psychologues, à travers 4 secteurs d'activité :

Clinique-Santé / Éducation / Travail / Justice-Social / Transversal

Et toujours : *le Salon de la Psychologie (en cours de programmation)*

Objectif principal :

offrir un espace d'actualisation des connaissances.

Comité scientifique

Laurent AGESILAS, Psychologue, Houilles
Christian BALLOUARD, Psychologue, Paris
Jean-Yves BAUDOIN, Responsable de la Commission des Affaires Scientifiques de la FFPP, Maître de conférences, Université de Bourgogne, Membre de l'Institut Universitaire de France, Paris
Anne BOISSEL, Psychologue, Paris
Brigitte CARRÉ DE LUSANCAY, Psychologue, Région Centre
Jean-Michel COQ, Maître de conférences, Université de Rouen, Psychologue
Danièle COSTE, Psychologue, Clermont-Ferrand
Sylvie DAURIAC, Psychologue, Limoges
Céline DOUILLEZ, Responsable de la Commission Recherche de l'AEP, Maître de conférences, Université de Lille 3
Jacques GARRY, Psychologue – Education nationale, Marseille
Marie-Christine GELY-NARGEOT, Professeur, Université de Montpellier 3
Jacques GREGOIRE, Professeur, Université de Louvain-la-Neuve
Philippe GROSBOIS, Maître de conférences, Université

Catholique de l'Ouest, Angers
Dominique GUEDON, Maître de conférences, Université de Rouen, Psychologue – Education nationale
Brigitte GUINOT, Psychologue, Limoges
Christine JEOFFRION, Maître de conférences, Université de Nantes
Fabien JOLY, Psychologue, Dijon
Christine LAGABRIELLE, Maître de conférences, Université de Bordeaux 2
Daniel LE GARFF, Chargé de mission Formation FFPP, Psychologue, Rennes
Pascal LE MALEFAN, Maître de conférences HDR, Université de Rouen, Psychologue
Claire LECONTE, Professeur, Université de Lille 3
Alain LETUVE, Psychologue, CH du Rouvray, Docteur en Psychologie
Dominique LHUILIER, Professeur, CNAM, Paris
Olivier LUMINET, Professeur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, Université Catholique de Louvain
Bertrand PHEANS, Psychologue, Paris
Pascal PRIOU, Psychologue, Paris
Serge RAYMOND, Psychologue, Paris
Vincent ROGARD, Professeur, Université Paris Descartes
Pascal ROMAN, Professeur, Université de Lausanne
Isabelle ROSKAM, Professeur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, Université Catholique de Louvain
Benoît SCHNEIDER, Professeur, Université de Nancy 2
Marie-Paule THOLLON-BEHAR, Psychologue, Ecole Rockefeller, Lyon
Emmanuelle TRUONG-MINH, Psychologue, Paris
Bruno VIVICORSI, Maître de conférences, Université de Rouen
Emmanuelle ZECH, Professeur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, Université Catholique de Louvain

Programmation

Qu'y a-t-il de nouveau dans mon domaine d'activité ?

4 conférences plénières

Conférence (champ clinique-santé)

Par Marie SANTIAGO (Professeure ordinaire, Directrice du Centre de Recherche en Psychologie de la Santé – CerP-sa, Institut de Psychologie, Université de Lausanne)

Conférence (champ éducation)

Par Agnès FLORIN (Professeur en psychologie du développement et de l'éducation, Responsable de l'Equipe CEDRE – Contextes Educatifs, Développement, Représentations, Évaluations – Laboratoire Labécd – Education, Cognition, Développement, EA 3259 – Université de Nantes)

Conférence (champ travail)

Par Yves CLOT (Professeur, Chaire de psychologie du Travail, Centre de Recherche sur le Travail et le Développement, CNAM)

Conférence (champ social-justice)

Par Michel-Louis ROUQUETTE (Professeur de Psychologie Sociale, Directeur du Laboratoire de Psychologie Envi-

De quoi ai-je besoin pour exercer mon métier dans ce domaine ?

Champ Clinique-Santé - Symposiums & ateliers

- Les principes de la réhabilitation Psycho sociale
- Les outils de la réhabilitation Psycho sociale
- Le rôle du psychologue en institution : entre logique individuelle et logique collective, une place à prendre (une illustration à partir de la prise en compte de la sexualité des personnes handicapées et dépendantes)
- Évaluation du fonctionnement familial : présentation et actualité de quelques outils, entre clinique et recherche
- Évaluation du fonctionnement familial : le SAGA
- Évaluation du fonctionnement familial : le Jeu du pique-nique
- Évaluation du fonctionnement familial : Le dessin de la famille
- Les professionnels face à l'enfance en danger
- Une démarche de diagnostic et ses implications dans les secteurs santé et éducation
- Santé et travail : conceptions et pratiques
- Pratiques en service de santé au travail
- Introduction aux thérapies comportementales et cognitives
- L'empathie au sein de la relation thérapeutique, une question de point de vue ?
- Comment expliquer les difficultés d'interaction sociale et de communication des personnes autistes ? Faits, modèles, et implications pour la pratique
- Mieux repérer et prendre en charge l'anxiété envers la santé
- Le psychologue spécialisé dans le domaine de la cognition
- L'évaluation dynamique
- Évaluation de l'intelligence sociale chez l'enfant présentant des Troubles de la communication – Présentation d'une échelle d'évaluation : EASE (Echelle d'Adaptation Sociale chez l'Enfant)
- L'expertise psychologique et la notion de dangerosité
- Le psychologue en santé surfaite
- La psychologie et le droit : un bien curieuse rencontre: quand psychologues et juristes cherchent à s'entendre.

Champ Education - Symposiums & ateliers

- Évaluation du fonctionnement familial : présentation et actualité de quelques outils, entre clinique et recherche
- Évaluation du fonctionnement familial : le SAGA
- Évaluation du fonctionnement familial : le Jeu du pique-nique
- Évaluation du fonctionnement familial : Le dessin de la famille
- Les professionnels face à l'enfance en danger
- Une démarche de diagnostic et ses implications dans les secteurs santé et éducation
- Adoptions : débats actuels (international et transculturel, échecs, troubles du comportement, homoparentalité)
- Comment expliquer les difficultés d'interaction sociale et de communication des personnes autistes ? Faits, modèles, et implications pour la pratique
- Le psychologue spécialisé dans le domaine de la cognition
- Étayage de la pratique de l'observation
- Que propose la psychologie pour faire face à la violence

scolaire ?

- L'évaluation dynamique
- Évaluation de l'intelligence sociale chez l'enfant présentant des Troubles de la communication – Présentation d'une échelle d'évaluation : EASE (Echelle d'Adaptation Sociale chez l'Enfant)

Champ Travail - Symposiums & ateliers

- Le rôle du psychologue en institution : entre logique individuelle et logique collective, une place à prendre (une illustration à partir de la prise en compte de la sexualité des personnes handicapées et dépendantes)
- Santé et travail : conceptions et pratiques
- Pratiques en service de santé au travail
- Introduction aux thérapies comportementales et cognitives
- Le harcèlement au travail
- La motivation au travail
- La satisfaction au travail : comment la mesurer ? Comment l'interpréter ?
- L'identification sociale des salariés
- Le coaching
- Souffrance et changements au travail

Champ Social-Justice - Symposiums & ateliers

- Les professionnels face à l'enfance en danger
- Évaluation du fonctionnement familial : présentation et actualité de quelques outils, entre clinique et recherche
- Évaluation du fonctionnement familial : le SAGA
- Évaluation du fonctionnement familial : le Jeu du pique-nique
- Évaluation du fonctionnement familial : Le dessin de la famille
- Adoptions : débats actuels (international et transculturel, échecs, troubles du comportement, homoparentalité)
- Le harcèlement au travail
- La motivation au travail
- Victime, une fois de trop
- L'expertise psychologique et la notion de dangerosité
- L'expertise psychologique : la formation des experts
- L'identification sociale des salariés
- Le coaching
- Le psychologue et la prévention routière

Apports transversaux

Conférence, symposium, table ronde, ateliers

- Que change Europsy ?
- Europsy et ses spécialisations
- Un Psychologue unique pour un Sujet unique
- Qu'est-ce qu'un stage qualifiant ?
- Les écrits professionnels
- Animer une analyse des pratiques
- L'annonce de mauvaises nouvelles
- Communiquer en public

Réflexions, débats et actualités

Tables rondes et échanges

- Les sectes et l'aliénation mentale
- Lorsque la psychothérapie est une nouvelle forme de religion
- L'évolution de la place et du rôle du psychologue dans le

champ de la santé : quoi de neuf ces deux dernières années ? (article 22, fiche métier de la FPH, suppression de la dimension psychologique dans le préambule de la loi HPST, la commission Couty, le rapport de l'IGAS, le rapport du sénat sur la santé mentale, le projet d'une nouvelle loi sur la santé mentale, etc.)

- Autour de Lagache : histoire et témoignages
- Europsy : pourquoi une formation permanente ?
- Faut-il évaluer les psychologues ? Comment ?
- De la pratique à la publication : en quoi la publication des praticiens peut intéresser les chercheurs ? (Titre provisoire)
- Échanges autour du thème : « Lois, Science et Société »

Apports spécifiques pour étudiants et jeunes diplômés

Thèmes

- Organisation des études et perspectives actuelles: l'écueil des bac +3, la possibilité du bac +6
- Que va changer Europsy pour les étudiants ?
- La formation après le diplôme : formation continue, bilan de l'existant
- Disparition des masters professionnel et recherche : avantages et inconvénients
- Débouchés, entre fantasmes et réalités
- Stages : ce qui a changé, avantages et inconvénients
- Déontologie entre théorie et pratique, un grand écart entre le code et la parole du chef de service ?

Table ronde

La table ronde "Exercer autrement, être psychologue autrement" : les étudiants ont tendance à imaginer leur future activité au CMP avec des suivis face à face ou à l'hôpital ; ils sont très vite découragés par le monde du travail dans lequel ce type de poste, très recherchés, sont quasiment inaccessibles à de jeunes praticiens. Il existe cependant d'autres pistes pour trouver du travail.

Ateliers

- Quels employeurs ? Comment trouver du travail ? Entretien, quelles compétences mettre en avant ?
- Créer, développer son réseau ?
- Isolement et pratiques déontologiques: le rôle des associations, de la CNCDP
- Les relations avec les autres professions : que faire des demandes qui vont à l'encontre du code ?
- Analyse des pratiques, formation continue, supervision : quels objectifs ?
- Se protéger, se former et partager : les interventions des initiatives originales
- Droit du travail et conventions collectives : quels sont mes droits ? Quels sont mes devoirs ?

*Pour vous inscrire
(tarifs valables jusqu'au 15 novembre 2009)*

Formation continue : 3 jours (354 €)

Membres de la FFPP, de la FSP ou de la FBP-BFP :

Individuels : 1 jour (52 €) / 2 jours (84 €) / 3 jours (112 €)

Bon de commande universitaire : 1 jour (112 €) / 2 jours (173 €) / 3 jours (222 €)

Non membres de la FFPP, de la FSP ou de la FBP-

BFP :

Individuels : 1 jour (79 €) / 2 jours (134 €) / 3 jours (178 €)

Bon de commande universitaire : 1 jour (167 €) / 2 jours (233 €) / 3 jours (288 €)

Tarifs réduits :

Etudiants non allocataires, chômeurs : 3 jours (30 €)

Adhésion FFPP + inscription Entretiens : 3 jours (211 €)

Pour tout renseignement :

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie - FFPP -

71 avenue Edouard Vaillant

92774 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex

tél./ + 33 (0) 1 55 20 54 29 ou fax / + 33 (0) 1 43 47 20 75

siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net



<http://www.psychologie-communautaire.fr/cmsmadesimple/>

CONFERENCE DE CONSENSUS

2008 - 2010

*L'examen psychologique et
l'utilisation des mesures en
psychologie de l'enfant*

Dernières informations : le comité d'organisation a reçu les responsables des groupes d'expertise vendredi 6 février pour travailler sur le fonctionnement et échanger sur la démarche en cours. Si chaque groupe d'expertise a des modalités de travail et de réunion différentes, la dynamique générale est dans l'ensemble satisfaisante, et le calendrier du déroulement de la conférence a été confirmé dans ses grandes lignes :

- fin 2009 : remise des 6 rapports d'expertises par chaque groupe (25 pages chacun)
- début 2010 : mise en forme du rapport (150 pages)
- mars 2010 : présentation des travaux d'expertise au cours d'un colloque public (2 jours) devant le jury
- avril 2010 : rédaction par le jury (en réunion à huit clos) du document de synthèse (5 à 10 pages).

Le comité d'organisation (qui associe la FFPP, initiateur du projet, avec ses co-promoteurs : SFP, AFPEN, PsyCliHos, ACOP-F) doit encore réfléchir au fonctionnement de la phase finale du processus de la Conférence de Consensus, entre autres au rôle du jury et à la nomination de ses membres indépendants. La prochaine réunion du comité d'organisation fin mars y consacra son ordre du jour.

Un site internet d'information consacré aux objectifs et au déroulement de la Conférence de Consensus est en préparation.



8, 9 & 10 octobre 2009

Paris - Palais de la Mutualité

Retrouvez toutes ces informations et plus encore sur :

www.psy-colloque-2009.org

Aux sources de la violence

de l'enfance à l'adolescence

PROGRAMME

32 CONFERENCES

12 ATELIERS-SYMPOSIUMS

2 TABLES RONDES 40 POSTERS numériques

Plus de 100 communications et 2000 participants attendus

CONFERENCE HONORIFIQUE

Régis Debré - Ecrivain, Essayiste autour de son livre « *Le moment fraternité* ».

LES GRANDS DOMAINES DE REFLEXION, D'ANALYSE ET D'INTERVENTION

- 1 – Expressions, contextes et représentations de la violence infanto-juvénile : approches psychologiques, sociologiques, philosophiques et multidisciplinaires.
- 2 – Clinique et psychopathologie de la violence : du bébé à l'adolescent, du sujet au groupe.
- 3 – Interventions et prises en charge de la violence de l'enfant et de l'adolescent : démarches de prévention et traitement psychologiques, éducatives et thérapeutiques.

LES PREMIERS INTERVENANTS EN CONFERENCES PLENIERES et MULTI-PLENIERES

Jean Bergeret Psychiatre Psychanalyste (+ entretien filmé)
Maurice Berger Pédopsychiatre
Cherifa Bouatta (Algérie) Psychologue
Danièle Brun Psychologue Psychanalyste
Jean-Pierre Chartier Psychologue Psychanalyste
Marie Choquet Sociologue INSERM
Albert Ciccone Psychologue Psychanalyste
Eric Debarbieux Sociologue
Jean Decety (USA) Neurobiologiste
Xavier Emmanuelli Médecin
Roger Fontaine Psychologue

Myriam Gannagé (Liban) Psychologue
Ramzi Geadah Psychologue Philosophe
Maurice Godelier Anthropologue
Louise Grenier (Canada) Psychologue Psychanalyste
Françoise Héritier Ethnologue (entretien filmé)
René Kaës Psychanalyste (entretien filmé)
Elena Lasida Economiste Sociologue
André Legrand Juriste
Claude Lelièvre Historien
François Laplantine Anthropologue
François Marty Psychologue Psychanalyste
Janine Puget (Argentine) Psychologue Psychanalyste
Myriam Revault d'Allonnes Philosophe
Victor Silberfeld Jeunes-Violences-Ecoute
Serge Tisseron Psychiatre Psychanalyste
Loïck Villerbu Psychologue Criminologue
.../...

LES TABLES RONDES

N° 1 : sous la conduite du *Journal des Psychologues*
Prévenir ou prédire : us et abus de l'anticipation des violences dans le social. Avec Sonia Imloul, Boris Cyrulnik, Philippe Jeammet et Roland Gori

N° 2 : sous la conduite de la revue *Sciences Humaines*
Les comportements violents chez les adolescents et dans les bandes. Avec Lamence Mazdou, Marie-Hélène Bacqué, Mohamed Razane, Jean-Yves Barreyre

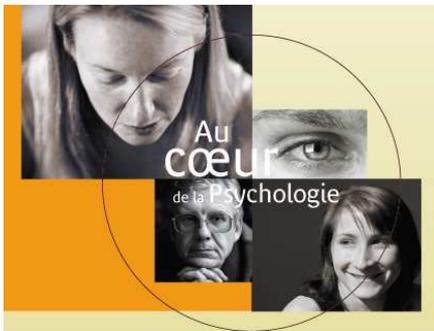
LES 12 SYMPOSIUMS

Et aussi ... des **POSTERS NUMERIQUES**

De nouveaux partenariats et soutiens...

<http://www.ecp2009.no/>





L'esprit de la Psychologie



La conscience de nous ... dans le souci des autres...

Se reconnaître ensemble comme professionnels au service d'une même Science humaine, riche et complexe, dans les fondamentaux communs et indissociables dont le **Code de déontologie est la clé de voûte**,

S'organiser dans l'intelligence des cultures et des références partagées,

Valoriser et renforcer le cadre identitaire,

Rassembler les psychologues à titre individuel et réunir les associations et les organisations, dans la reconnaissance de la diversité des pratiques, de la multiplicité des méthodes, de la pluralité des modèles de référence et des spécificités des champs d'exercice,

Pour **mieux servir** le public, **mieux écouter** les patients, **mieux analyser** les situations, **mieux conseiller** les groupes sociaux et les institutions, et davantage travailler dans le souci des autres... la FFPP a de grandes ambitions pour les psychologues.

Le fonctionnement d'une grande fédération professionnelle avec :

- une présidence (Prof. Roger Lécuyer jusqu'à fin 2008, puis 2 co-présidents fin 2008 : Benoît Schneider, universitaire et Brigitte Guinot, psychologue), et un bureau fédéral de 7 membres élargi à 11 chargés de mission,
- un cadre salarié (Jeannine Accoce, psychologue) responsable du siège et du secrétariat,
- un Conseil d'administration Fédéral qui se réunit 3 fois par an,
- 14 organisations membres,
- des adhérents individuels dont le nombre progresse de 20% chaque année

Pour accompagner cette évolution responsable d'une profession en marche,

vous pouvez devenir membre adhérent individuel et
- recevoir :

le mensuel Fédérer en version numérique ou papier
une assistance professionnelle et une aide et assistance
juridiques : APAAJ créée par la FFPP

- bénéficier de :
tarifs réduits d'inscription aux formations, aux colloques,
aux Entretiens
- participer et contribuer :
au développement et à la promotion de la profession
aux débats et réflexions partout où ils s'engagent
- demander :
le soutien de vos collègues et de votre fédération
la prise en compte de vos idées et avis sur les décisions
professionnelles à venir

Créée en 2003 dans une dynamique unitaire pour la profession et la discipline, la FFPP rassemble praticiens et universitaires qui choisissent de réfléchir et d'oeuvrer ensemble pour donner à la Psychologie une visibilité, une cohérence et une représentativité sociale qui sont à construire.

De la conception des programmes universitaires à celle des pratiques professionnelles, de l'organisation de la formation continue aux conditions du marché de l'emploi, des problèmes juridiques aux interventions médiatiques, des textes de loi aux applications pratiques et à la déontologie, les psychologues veulent être responsables de leur discipline et de leur profession et impliqués dans ce qui les concerne directement.

Après 5 ans d'existence, des initiatives et des réalisations fortes, avec :

- des interventions auprès des autorités, des Ministères, des instances officielles, des élus... entre autres sur l'article 52 (titre de psychothérapeute), ou sur les stages étudiants... des actions avec les associations d'utilisateurs, des travaux sur les pratiques professionnelles et la déontologie...
- des invitations constantes et des rencontres attendues avec les associations et organisations nationales de psychologues,
- des liens avec les organisations de professions associées (pédopsychiatres, psychiatres, orthophonistes) et le milieu associatif,
- la conception et l'organisation des 3es Entretiens de la Psychologie du 3 au 5 juillet 2008 à Paris (après 2004 et 2006) avec la FBP/BFP - Fédération belge des Psychologues et la FSP - Fédération suisse des Psychologues,
- la programmation et l'organisation du 3e colloque francophone en Psychologie & Psychopathologie de l'enfant les 8, 9 & 10 octobre 2009 au Palais de la Mutualité à Paris (après 2005 et 2007) avec l'accueil de près de 2000 psychologues de l'enfance, qui en fait la plus grande manifestation professionnelle en Psychologie,
- un journal mensuel d'informations "Fédérer" (en version numérique et version papier) avec toutes les actualités de la profession,
- un site internet avec informations, actualités, débats, textes officiels, études, publications, agenda de formations, archives, forums de discussion...
- des journées d'études, conférences-débats, réunions professionnelles, sessions de formation aux niveaux régional et national,
- des partenariats éditoriaux avec les revues professionnelles et scientifiques comme le Bulletin de Psychologie, les médias spécialisés et les éditeurs comme Dunod, des publications mensuelles comme le Journal des Psychologues et Sciences Humaines,
- le soutien et le financement complet de la CNCDP - Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues,
- la préparation et le fonctionnement de la 1e Conférence de Consensus en Psychologie sur L'examen psychologique et les utilisations des mesures en Psychologie de l'enfant en 2008-2009 avec un colloque public qui réunira experts et jury,
- ses activités européennes et internationales avec la mise en place en France de la certification EuroPsy, la représentation de la France à l'EFPA - European Federation of Psychologists' Associations, sa qualité de membre associé à l'ITC - International Test Commission et futur membre à l'IUPsyS - Union Internationale de Psychologie Scientifique, sa collaboration à l'organisation en 2014 à Paris du Congrès international de l'IAAP - International Association of Applied Psychology.

Siège social : 77 rue Claude Decaen
Hall 10, 75012 Paris.
Tel/fax : 01 43 47 20 75
Bureaux : 71 avenue Edouard Vaillant,
92774 Boulogne Billancourt
cedex Tel : 01 55 20 54 29
site internet : www.psychologues-psychologie.net
courriel : siege@ffpp.net

Directeurs de la publication
Brigitte Guinot et Benoît Schneider
Rédactrice en chef
Mélanie Dupont
Comité de rédaction
Christian Ballouard,
Anne Gayral,
Madeleine Le Garff,
Marie-Jeanne Robineau,
Michaël Villamaux
N° ISSN 1961-9707